

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 11AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : LUNEL Gérard, MANIER Karine, MONTELMARD Chrystelle, VIALLE Viviane ; JUSSA Agnès ; MICHEL Jean ; CARAT Cécile ; REYNAUD Claude ; ROLLET Brigitte ; BURAIIS Éric ; MONTAGNE Sonia ; BAEZA Richard ; BEGOUIN Yolande ; MARCHETTO Yves ;

Pouvoirs : QUERCIA José à REYNAUD Claude
RODILLON Bernard à BAEZA Richard
CARBONNEL Théo à MANIER Karine
ROUX Isabelle à BURAIIS Éric
REY Kevin à MICHEL Jean

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 5
Quorum : 10
Secrétaire de séance : JUSSA Agnès
Date de convocation : 05/04/2017

Approbation par le conseil municipal du compte rendu de la séance du 14 mars 2017 à l'unanimité.

1- Ajouts de deux sujets à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux sujets concernant des sollicitations de subventions pour les amendes de polices et pour la rénovation du toit de la chapelle de Saint Paul Lès Romans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces ajouts.

2-Compte de gestion 2016 budget communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Compte administratif 2016 budget communal

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut pas prendre part au vote, mais il peut assister à la discussion et fournir toutes explications aux conseillers municipaux qui le souhaitent. La présidence, au moment du vote sur le compte administratif, est confiée à un président, élu par le conseil municipal en son sein.

Sous la présidence de M Reynaud adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 412 770,66	G	1 609 722,56
	Section d'investissement	B	1 218 299,48	H	2 707 332,90

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	63 955,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	966 085,58 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	*A+B+C+D	2 631 060,14	*G+H+I+J	5 347 096,73
--------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 240 958,74	L	270 233,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	*E+F	2 240 958,74	*K+L	270 233,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	*A+G+I+E	1 412 770,66	*G+H+K	1 679 678,26
	Section d'investissement	*B+D+J+F	3 459 248,22	*H+J+L	3 943 651,48
	TOTAL CUMULE	*A+B+C+D+E+F	4 872 018,88	*G+H+I+J+K+L	5 617 329,73

Le détail par chapitre et un comparatif des exercices précédents sont également présentés au conseil.

Le compte administratif 2016 est conforme à celui du trésorier. Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser le conseil délibérer.

A l'unanimité, des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2016 de la commune.

4- Affectation du résultat 2016 budget communal

Affectation des résultats 2016 pour le budget communal 2017			
	fonctionnement R002	investissement 1068	Investissement R001
resultats fonctionnement			
260907,59	180907,59	100 000	
resultats d'investissement			2 465 129

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation des résultats du budget communal 2016 pour le budget communal 2017.

5- Affectation du résultat de clôture 2016 du budget annexe de l'eau vers le budget communal

Vu la délibération du 15 mars 2016 par laquelle le conseil municipal de Saint Paul Lès Romans sollicite son adhésion au SIEH ;

Vu la délibération du 23 mars 2016 par laquelle le comité syndical du SIEH accepte l'adhésion de la commune de Saint Paul Lès Romans ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2016274-0007 du 30 septembre 2016 portant autorisation des adhésions des communes de Saint Lattier et de Saint Paul Lès Romans au SIEH ;

Vu le procès-verbal signé de mise à disposition des biens entre la commune de Saint Paul Lès Romans et le syndicat Intercommunal des eaux de l'Herbasse ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2016 du budget eau lors du conseil municipal du 14 février 2017 ;

Vu le vote du compte administratif 2016 approuvé lors du conseil municipal du 14 février 2017 ;

L'excédent est réparti de la façon suivante pour le BP 2017 de la commune :

Affectation des résultats 2016EGC EAU pour le budget communal 2017			
	fonctionnement 7551	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement EGC			
182 314,54	182 314,54		
Résultats Investissement EGC			
896 610,03		896 610,03	

Cet excédent sera ensuite reversé au syndicat des eaux de l'herbasse, organisme reprenant la compétence eau sur le territoire de la commune de Saint Paul Lès Romans.

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation de l'excédent global de clôture du budget annexe 2016 de l'eau pour le budget communal 2017.

6- Fiscalité locale : vote des trois taxes

Monsieur Gérard LUNEL, Maire, rappelle les taux 2016 :

- Taxe d'habitation : 8.43 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 13.11 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 42.86 %

La commission des finances a étudié les différentes possibilités d'évolution des taux, suivant le produit fiscal attendu pour le budget 2017, et propose d'augmenter les taux eu égard à la situation préoccupante des baisses des dotations de l'état mais également au regard du programme d'investissement important et nécessaire pour la commune (RD 92, aménagement urbain...).

Il est rappelé que la commune de Saint Paul est une des communes ayant les taux les plus faibles des communes du territoire de Valence Romans Agglo.

Quel impact pour les Saint Paulois ?

Simulation pour un Saint Paulois:

cette simulation ne tient pas compte des abattements possibles. Le coût pour l'habitant sera moindre selon les parts et possibilités d'abattements.

La VL moyenne, valeur locative moyenne sur Saint Paul correspond à une habitation type pavillon (120 m2 envrion) avec terrain, cave + terrasse

taxe d'habitation					
VL moyenne 2016	4211	4232	4274	4317	ecart constaté
	impôt 2015	impôt 2017	impôt 2018	impôt 2019	2016-2019
commune	354,00 €	367,00 €	371,00 €	375,00 €	21,00 €

taxe foncière					
VL moyenne 2016	4211/2	4232/2	4274/2	4317/2	ecart constaté
	impôt 2015	impôt 2017	impôt 2018	impôt 2019	2016-2019
commune	276,00 €	285,00 €	288,00 €	292,00 €	16,00 €

soit un impact moyen pour un Saint Paulois de 37 € concernant l'imposition communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR et quatre CONTRE, fixe les taux 2017 suivants :

- Taxe d'habitation : 8.69 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 13.50 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 44.14 %

7- Vote du BP 2017 budget communal

Présentation du projet de budget primitif de la commune par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour :
2 157 396, 38 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : **4 534 510. 98 €**
Discussion et vote du budget par chapitre :

Sur le chapitre 65, il est demandé de rendre lisible la ligne budgétaire des crédits culturels en faveur des écoles.

Lors de la discussion, Monsieur le Maire souhaite remercier les membres de la commission finances mais également l'ensemble des conseillers et notamment Eric Burais dans les discussions lors du débat sur les finances et les projets de la commune.

Il constate néanmoins l'absence de Madame Roux Isabelle depuis 2014 pour l'ensemble des conseils municipaux. Sa participation à la vie démocratique locale se limite seulement par l'envoi très occasionnel de procurations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, avec 18 voix POUR et une CONTRE :

- Approuve l'ensemble du BP 2017 pour la commune.

8- Avenant marché de travaux complexe sportif et culturel

Vu la délibération 2016-67 du 10 mai 2016 autorisant Monsieur le Maire à notifier le marché aux différents attributaires après la consultation lancée en procédure adaptée après l'Avis n°16-44429 publié le 29/03/2016 au BOAMP ;

Vu la notification aux différents attributaires du marché de travaux en date du 24 mai 2016 ;

Vu la délibération en date du 14 mars 2017 autorisant des plus-values pour plusieurs lots du marché ;

Vu la nécessité de prendre en compte la mise au point du début de marché pour le lot 5 attribué à Beyrie concernant l'avenant n°1 :

Lot 5 – BEYRIE : -plus -value de 14 152.53 euros HT (17.90 %) soit un montant total du lot porté à 93 782.76 euros HT.

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'avenant n°1 pour le lot 5 attribué à l'entreprise Beyrie

9- Approbation du rapport du commissaire enquêteur enquête publique place de la tuilerie

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune de Saint-Paul-Lès-Romans du 3 au 20 février 2017 inclus et ayant pour objet le déclassement partiel d'un bien communal cadastré AB 101 (place de la Tuilerie)

Monsieur André AUBANEL a rendu son rapport après enquête publique et son avis favorable au déclassement partiel, pour aliénation, de la parcelle cadastrée AB 101, du domaine public de la commune de Saint-Paul-Lès-Romans, vers le domaine privé.

Sur la base du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le déclassement de la parcelle cadastrée AB 101.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le rapport favorable du commissaire enquêteur
- AUTORISE Monsieur le Maire de procéder au déclassement partiel du bien cadastré AB101 ;

10- Commission intercommunale pour l'accessibilité

Monsieur le Maire Lors du prochain conseil communautaire, il sera proposé de créer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIpA).

Il est prévu qu'un représentant de chaque commune sur lesquelles l'agglomération a un établissement recevant du public puisse y participer. Cet élu peut être un conseiller municipal sans obligatoirement être un conseiller communautaire.

Mme Montagné Sonia, adjointe aux affaires scolaires, se propose de représenter la commune de Saint Paul Lès Romans ;

Le conseil désigne Madame Montagné comme représentante de la commune pour siéger à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

11- SDED : renforcement de réseau poste Champ Long

A la demande du SDED, il est proposé au conseil d'autoriser le syndicat à renforcer le réseau électrique au poste « champ long » ;

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste CHAMP LONG par mutation de 50 à 100 kva	
Dépense prévisionnelle HT	2 026.73 €
dont frais de gestion :	96.51 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	2 026.73 €
Participation communale	Néant

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le SDED à procéder à l'opération de renforcement de réseau du poste Champ Long ;

12- Sollicitation subvention amende de police

Claude REYNAUD rappelle que la commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police cantonales.

La subvention peut être sollicitée pour des travaux ou l'acquisition de matériel visant à la mise en sécurité des personnes dans le cadre de la sécurité routière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 2233.40 € HT.

13- Sollicitation subvention fondation du patrimoine : rénovation du toit de la chapelle

Claude REYNAUD rappelle que la commune peut solliciter une subvention pour la rénovation du toit de la chapelle en sollicitant la fondation du patrimoine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention pour la rénovation du toit de la chapelle pour la fondation du patrimoine ;

14- Questions diverses

Le maire présente les informations suivantes :

Mise en place du drapeau européen sur les édifices de la mairie et des écoles.
Inauguration du complexe sportif : 16 septembre 2017 à 11h

Le groupe de travail sur le plan de circulation sur le village de Saint Paul sera lancé prochainement.

Prochain CM : 9 mai 2017 à 20h

